

# Perspectives

N°23/342 - 14 décembre 2023

## **ALLEMAGNE** – Un grand trou dans les finances publiques

La Cour constitutionnelle fédérale, la plus haute autorité judiciaire allemande, a jugé que le transfert au Fonds pour le climat et la transformation (KTF) de 60 milliards d'euros de fonds non dépensés destinés à la pandémie n'était pas conforme aux règles budgétaires nationales. La Cour a indiqué que la capacité d'emprunt devait être utilisée aux fins initialement prévues et dans l'année pour laquelle elle avait été approuvée. Par conséquent, le gouvernement n'a pas respecté le frein à l'endettement national, une règle budgétaire inscrite dans la constitution visant à limiter les déficits budgétaires structurels (c'est-à-dire le solde budgétaire corrigé des effets cycliques et ponctuels) à -0,35 du PIB et l'émission de dette publique.

Le KFT est utilisé pour canaliser les subventions et les investissements visant à relancer l'économie et à la décarbonisation du pays. Le fonds est partiellement financé par la tarification du carbone et l'échange de droits d'émission et constitue l'un des nombreux instruments hors bilan actuellement déployés dans lesquels le financement s'effectue en dehors des règles budgétaires normales, contournant ainsi le frein à l'endettement. La décision du tribunal remet en question d'autres instruments hors bilan tels que le Fonds de stabilisation économique (FSM), doté de 200 milliards d'euros, destiné à soutenir les entreprises et les consommateurs confrontés à la flambée des coûts de l'énergie en finançant un plafonnement des prix de l'électricité et du gaz.

Le ministère des Finances a répondu à cette décision en ordonnant un gel généralisé des nouvelles dépenses tant que le gouvernement n'aura pas trouvé comment les moindres recettes de 60 milliards d'euros (équivalent à 1,5% du PIB) peuvent être compensées. Le budget 2024 a été suspendu pour une durée indéterminée et il est peu probable que le gouvernement réussisse à le voter avant la clôture des séances de l'Assemblée parlementaire, le 15 décembre. Des restrictions automatiques des dépenses entreront en vigueur dans tous les ministères fédéraux le 1<sup>er</sup> janvier.

✓ Notre opinion – Les partis de la coalition en feu tricolore du chancelier Olaf Scholz sont divisés sur la manière de résoudre la crise et se démènent pour trouver des moyens de combler le trou ouvert dans les finances publiques allemandes. Alors que les libéraux (FDP) préféreraient réduire les dépenses pour combler le déficit, les sociaux-démocrates (SPD) et les Verts souhaiteraient prolonger la suspension du frein à l'endettement. Toutefois, le frein à l'endettement ne peut être contourné que dans des circonstances exceptionnelles, comme lorsqu'il a été suspendu en vertu d'une clause dérogatoire d'urgence en raison de la pandémie, bien que la suspension ait été prolongée depuis. Parallèlement, le gouvernement a promis un soutien considérable de l'État aux projets visant à relancer l'économie et à la décarbonisation du pays. Dans une large mesure, la question est de savoir si la transformation industrielle peut démarrer en Allemagne ou si l'avenir se déroule ailleurs.

Article publié le 8 décembre 2023 dans notre hebdomadaire Monde – L'actualité de la semaine





#### Consultez nos dernières parutions en accès libre sur Internet :

| Date       | Titre   | Thème                             |
|------------|---|-----------------------------------|
| 13/12/2023 | <u>Arabie saoudite – Croissance zéro ou récession attendue cette année, l'économie pétrolière reste trop pro-cyclique</u> | Arabie saoudite                   |
| 13/12/2023 | Afrique sub-saharienne : quels effets du changement climatique sur les économies de la région ?                           | Afrique                           |
| 13/12/2023 | Argentine – Une histoire sans fin   | Amérique latine                   |
| 12/12/2023 | France – La Banque de France propose une autre lecture de la baisse de la productivité récente                            | France                            |
| 08/12/2023 | Monde – L'actualité de la semaine   | Monde                             |
| 08/12/2023 | Chimie – Le graphène va-t-il détrôner la fibre de carbone ?   | Chimie                            |
| 07/12/2023 | Égypte – Une probable extension du plan de soutien du FMI dans un contexte difficile                                      | Égypte                            |
| 07/12/2023 | Entre la Chine et les États-Unis, la Corée a toujours besoin de la mondialisation heureuse                                | Asie                              |
| 06/12/2023 | France – La croissance révisée à -0,1% au troisième trimestre, une histoire pas tellement modifiée                        | France                            |
| 06/12/2023 | Allemagne – L'industrie bénéficiera de subventions sur les prix de l'électricité  | Allemagne                         |
| 05/12/2023 | Zone euro – Se réjouir du reflux de l'inflation à 2,4%, mais veiller aux prochaines pressions à la hausse                 | Zone euro                         |
| 01/12/2023 | Monde – L'actualité de la semaine   | Monde                             |
| 30/11/2023 | Parlons COP, parlons COP28, en route pour Dubaï   | Transition énergétique            |
| 30/11/2023 | Moyen-Orient - Afrique du Nord - un peu plus de croissance et un peu moins d'inflation en 2024                            | Moyen-Orient - Afrique du<br>Nord |
| 29/11/2023 | Afrique sub-saharienne/États-Unis – L'AGOA offre des opportunités économiques pour la région                              | Afrique, États-Unis               |
| 29/11/2023 | Italie – Un feu orange de la Commission européenne, suffisant pour éviter la tempête                                      | Italie                            |
| 28/11/2023 | Zone euro – La Commission européenne prépare les pays à la réouverture des procédures de déficit excessif                 | Zone euro                         |
| 28/11/2023 | France – Le climat des affaires plombé par le commerce de gros et de détail   | France                            |
| 24/11/2023 | Monde – L'actualité de la semaine   | Monde                             |
| 23/11/2023 | À San Francisco, un déplacement de Xi Jinping aussi politique qu'économique   | Etats-Unis, Asie                  |
| 23/11/2023 | Afrique sub-saharienne – Quelles conséquences du ralentissement de l'économie chinoise pour la région ?                   | Asie, Afrique                     |
| 22/11/2023 | France – L'Insee confirme la forte baisse de l'inflation en octobre   | France                            |
| 22/11/2023 | Zone euro – Stagnation et désinflation confirmées   | Zone euro                         |

### Crédit Agricole S.A. — Direction des Études Économiques

12 place des États-Unis – 92127 Montrouge Cedex

Directeur de la Publication : Isabelle Job-Bazille

Rédacteur en chef : Armelle Sarda

Documentation: Elisabeth Serreau - Statistiques: DataLab ECO

Secrétariat de rédaction : Véronique Champion

Contact: publication.eco@credit-agricole-sa.fr

#### Consultez les Études Économiques et abonnez-vous gratuitement à nos publications sur :

Internet : <a href="https://etudes-economiques.credit-agricole.com/">https://etudes-economiques.credit-agricole.com/</a>
iPad : <a href="https://etudes-economiques.credit-agricole.com/">application Etudes ECO</a> disponible sur App store
Android : <a href="https://etudes-economiques.credit-agricole.com/">application Etudes ECO</a> disponible sur Google Play

Cette publication reflète l'opinion de Crédit Agricole S.A. à la date de sa publication, sauf mention contraire (contributeurs extérieurs). Cette opinion est susceptible d'être modifiée à tout moment sans notification. Elle est réalisée à titre purement informatif. Ni l'information contenue, ni les analyses qui y sont exprimées ne constituent en aucune façon une offre de vente ou une sollicitation commerciale et ne sauraient engager la responsabilité du Crédit Agricole S.A. ou de l'une de ses filiales ou d'une Caisse Régionale. Crédit Agricole S.A. ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité de ces opinions comme des sources d'informations à partir desquelles elles ont été obtenues, bien que ces sources d'informations soient réputées fiables. Ni Crédit Agricole S.A., ni une de ses filiales ou une Caisse Régionale, ne sauraient donc engager sa responsabilité au titre de la divulgation ou de l'utilisation des informations contenues dans cette publication.

